

Les mots de la liberté académique

Didier Maillat

La liberté académique est étroitement liée à la langue sur laquelle elle se fonde pour transmettre les connaissances et encourager le débat. Or, parfois, dans les attaques contre la liberté académique, c'est son instrument même, la langue, qui est visé par la censure.

Une des dimensions centrales de la liberté académique est intrinsèquement langagière. Au cœur de cette forme de liberté se trouve, de façon générale, la possibilité de communiquer dans un contexte académique sur tous les sujets pour autant que cela se fasse dans un esprit de tolérance. En ce sens, cette notion de liberté se définit en relation avec les limites sémantiques et pragmatiques de l'usage de la langue. Quels sens linguistiques peuvent être évoqués dans un contexte de recherche et d'enseignement académique ? Dans cette acception, la notion de liberté académique s'inscrit donc au centre de la recherche en linguistique.

Toutefois, il est des circonstances dans lesquelles la nature linguistique de la liberté académique devient encore plus primordiale. Dans ce cas de figure, la langue elle-même fait l'objet d'attaques. Ce type de censure peut prendre différentes formes selon qu'elle vise la langue même, ses usages ou les rapports entre les langues. Dans ce qui suit, nous allons illustrer quelques-unes de ces agressions contre le véhicule de la liberté académique : la langue.

Zusammenfassung

Eine der zentralen Dimensionen der akademischen Freiheit ist inhärent sprachlich, insofern sie von der Sprache selbst als ihrer Vermittlerin geprägt ist. Den Kern dieser Form von Freiheit bildet die Möglichkeit, in einem akademischen Kontext über alle Themen zu sprechen, solange dies im Geiste der Toleranz geschieht. Entsprechend kann der Begriff der akademischen Freiheit in Bezug auf die semantischen und pragmatischen Grenzen des Sprachgebrauchs definiert werden und steht im Zentrum der sprachwissenschaftlichen Forschung. Es gibt jedoch Situationen, in denen die sprachliche Natur der akademischen Freiheit zusätzlich an Bedeutung gewinnt, insofern die Sprache selbst angegriffen oder zensiert wird. Dieser Artikel illustriert exemplarisch Angriffe, die sich gegen die Sprache selbst, ihren Gebrauch oder die Beziehungen zwischen den Sprachen richten können. Die analysierten Beispiele zeigen, dass die akademische Freiheit nur dann die Debatte über grundlegende Fragen, die unsere Gesellschaften betreffen, fördern kann, wenn die akademische Welt die Sprache verwenden kann, sei es, um Wissen zu vermitteln, Kulturen miteinander ins Gespräch zu bringen oder Diskurse der Unterdrückung aufzudecken.

Lingua franca et transmission du savoir

La France s'est équipée d'une loi visant à protéger la langue française contre l'hégémonie de la langue internationale par excellence, l'anglais. La loi Toubon – ou loi Allgood comme l'ont appelée les tabloïds d'outre-Manche – prévoit toute une série de mesures visant à promouvoir l'utilisation du français, notamment dans le domaine public et au sein des administrations. Certaines de ses ramifications ont toutefois eu des effets pour le moins pervers sur la liberté académique.

On a ainsi pu voir une conférence internationale de linguistique, organisée à la Sorbonne à Paris et à laquelle participaient des chercheuses¹ du monde entier, interrompue en force par un groupe d'activistes exigeant qu'une traduction leur soit fournie conformément à une exigence de la loi Toubon portant sur les discours publics.

L'aspect le plus absurde de cette censure linguistique est qu'elle s'attaquait à un événement scientifique international que les organisateurs avaient souhaité ouvrir à un large public dans le souci de rendre la recherche plus accessible à un auditoire non spécialiste – faisant écho à la dimension d'*outreach* qui occupe une place centrale dans les projets soutenus par le FNS, par exemple.

Une dénonciation officielle et une descente de police plus tard, la conférence a pu poursuivre son cours en refermant les portes qu'elle avait essayé d'entrouvrir, la *lingua franca* ayant été la cause même qui aura conduit à cette fermeture².

Usage et mention

Depuis longtemps, la linguistique et la philosophie se sont intéressées à la différence entre l'utilisation d'une expression dite en *usage* et son utilisation dite en *mention*. On distinguera ainsi entre l'énoncé *La phrase est correcte, il me semble* et l'énoncé « *La phrase est correcte* », *commenta-t-il*. Dans le premier cas, *la phrase est correcte* est utilisé en usage, alors que dans le second l'énoncé est mentionné. Linguistiquement, le second type d'utilisation permet de mentionner, sans en prendre en charge la valeur de vérité, l'énoncé d'une autre locutrice³.

Il est donc d'autant plus surprenant d'avoir pu récemment observer, lors d'une conférence internationale de linguistique qui regroupait à Winterthur des centaines de spécialistes des phénomènes langagiers, une manœuvre violente d'interruption de l'un des intervenants au milieu de sa présentation visant à l'empêcher de mentionner un propos discriminatoire tenu par Donald Trump à l'encontre de migrants mexicains. Alors même que l'analyse proposée cherchait précisément à mieux comprendre les mécanismes linguistiques d'un tel discours manipulateur.

La censure linguistique prenait ici une dimension paradoxale puisqu'elle visait à empêcher la recherche académique de prendre comme objet d'étude le type de discours contre lequel elle s'insurgeait. La manœuvre peut sembler d'autant plus étrange sur un plan épistémologique que l'utilisation en mention des expressions de la langue est constitutive de la recherche en sciences du langage. On observe donc ici encore une forme de censure linguistique qui s'exerce au détriment de l'avancement de la connaissance sur les phénomènes langagiers.

Traductrice ou traduction ?

La liberté académique dépend de manière essentielle du monde de l'édition, tant il est vrai que la recherche académique s'appuie sur celui-ci pour pouvoir assurer la dissémination de ses travaux et leur visibilité. Dans ce contexte, la publication d'une traduction constitue une alternative à l'omniprésente *lingua franca* qui permet également à un texte d'atteindre un public plus large. Mais, comme l'épisode qui suit le montre, la langue traduite peut aussi être sujette à une action de censure.

Les Pays-Bas ont connu peu après l'investiture de Joe Biden une controverse linguistique autour du processus de traduction en hollandais de la jeune poète américaine Amanda Gorman, qui avait lu un de ses poèmes lors de cette cérémonie. La censure visait en l'occurrence l'identité de la personne choisie pour effectuer cette traduction. Victime d'une campagne de « *cancelling* », cette personne – également jeune poète, distinguée par le prestigieux International Booker Prize – avait préféré se retirer du projet alors même que l'auteure originale avait donné son approbation explicite. Au cœur de la controverse se trouvaient des critères de race, puisqu'il était reproché à la personne choisie pour traduire le texte de ne pas partager la descendance africaine de son auteure.

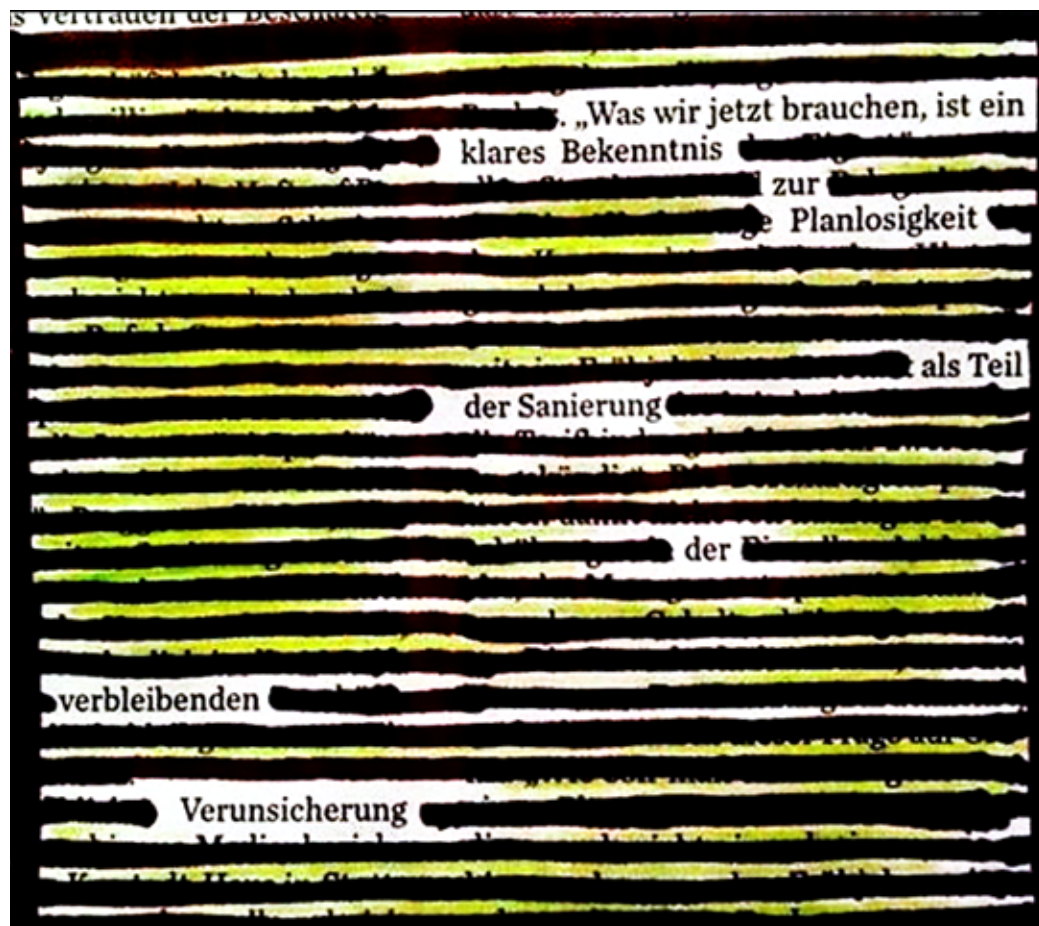
Cet épisode pose de nombreuses questions sur la nature de la traduction en tant que processus de transfert d'un texte d'une langue et d'une culture vers une autre ainsi que sur les critères de compétence à retenir chez la personne chargée de ce transfert. On peut évidemment se demander quelle est la légitimité d'une action qui retire à l'auteure originale la liberté de choisir la personne responsable de la traduction, et qui, par conséquent, dépossède celle-ci de son texte.

1 Les formes de féminin et masculin génériques sont alternées dans ce texte.

2 Jenkins, Baker et Dewey (2017).

3 Cappelen, Lepore et McKeever (2023).

Un exemple de poésie de la censure (*blackout poetry*), issu du travail de Dirk Bathen. Le texte original caviardé donne lieu à un second texte, ici sémantiquement vide, typique d'une langue de bois.



Regard métalinguistique

Mais, au-delà de ces considérations d'autorité, cette remise en cause, fondée sur des critères d'identité, de la validité d'une traduction, exclure la possibilité de traduire un texte afin d'en permettre le transfert vers une autre culture, et donc vers d'autres profils identitaires. Cette forme de censure s'appuie sur une conception de l'interprétation d'un texte – et donc de sa traduction – comme un processus cloisonné et non pas comme une occasion d'entrer dans une réalité autre. Paradoxalement, une telle approche, qui cherche à maximiser les similitudes identitaires entre une auteure et son traducteur, semble conduire à une impasse langagière, puisqu'elle sous-entend que seule l'auteure originale du texte est susceptible d'interpréter – et de traduire – ce dernier de façon adéquate.

Cette même forme d'impasse linguistique semble aussi être au cœur de la censure qui a frappé il y a un an un historien de l'art à Princeton dont le cours portait sur la matérialité de la langue, ou comment les mots peuvent être perçus comme des objets. Dans le cadre de cet enseignement, la discussion a porté sur un poème éminemment métalinguistique publié dans un recueil de l'auteur noir américain Jonah Mixon-Webster qui explore la matérialité linguistique du « n-word » en l'imprimant sur plus de vingt pages⁴.

⁴ Mixon-Webster (2021).

En publiant un poème portant sur la matérialité de ce mot, l'auteur nous invite à une réflexion sur les connotations d'oppression qu'il véhicule. Cette réflexion commence nécessairement par l'acte de lecture du poème imprimé sur la page. En voulant empêcher que cette lecture puisse avoir lieu dans un contexte de cours académique, la censure non seulement musèle la volonté communicative du poète, mais, ce faisant, elle empêche aussi la discussion nécessaire sur les formes d'oppression dont a été et est victime la communauté afro-américaine de se développer dans un contexte académique. Là encore il semble que l'attaque contre la liberté académique manque sa cible.

Ce qui ressort de ces quelques exemples, c'est que la première condition qui permette à la liberté académique d'exercer sa fonction et de favoriser l'épanouissement d'un débat sur les questions de fond qui touchent nos sociétés est d'assurer que le monde académique puisse faire usage de la langue, que ce soit pour transmettre la connaissance, pour faire dialoguer les cultures ou pour exposer les discours d'oppression.

●

Références

- Cappelen, Herman, Ernest Lepore et Matthew McKeever (2023) : Quotation, in : The Stanford Encyclopedia of Philosophy, Edward N. Zalta & Uri Nodelman (éds.).
- Jenkins, Jennifer, Will Baker et Martin Dewey (éds.) (2017) : The Routledge Handbook of English as a Lingua Franca, Londres, Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9781315717173>
- Mixon-Webster, Jonah (2021) : Poetics of the Iterative : On the N-Word in Black Poetry & Language (Part I).
<https://www.poetryfoundation.org/harriet-books/2021/10/poetics-of-the-iterative-on-the-n-word-in-black-poetry-language>, consulté le 4 décembre 2023.

DOI

<https://doi.org/10.5281/zenodo.10377618>

L'auteur

Didier Maillat est professeur ordinaire de linguistique anglaise à l'Université de Fribourg. Il est membre du comité de la Société suisse de linguistique, qu'il a présidée, et fait partie du groupe de travail de l'ASSH consacré à la liberté académique. Sa recherche en pragmatique cognitive porte sur les phénomènes de construction du sens linguistique et plus particulièrement sur les processus inférentiels qui s'y rapportent. Il a ainsi travaillé sur les mécanismes qui sous-tendent les discours manipulateurs, de désinformation et de propagande.

